

Plan de gestion de la rotation des pâturages

Exigences minimales

Pour que votre projet soit admissible à une aide financière à frais partagés, un plan de gestion de la rotation des pâturages doit être soumis avec votre demande. Si votre projet vise l'élaboration d'un tel plan par un expert-conseil qualifié indépendant pour votre exploitation, le plan complet doit être soumis avec votre demande de remboursement.

Un plan de gestion de la rotation des pâturages vise à identifier les besoins en matière de fourrage, la conception des enclos et les exigences concernant les infrastructures de clôture et de systèmes d'abreuvement des animaux. Ce plan veut optimiser les périodes de pause des lieux de pâturage, la composition des espèces de plantes dans les pâturages et les bienfaits pour l'environnement. Une liste de ressources utiles est fournie ci-dessous. **Les demandes pour établir ou élargir un système de rotation des pâturages doivent comprendre au moins quatre enclos pour que la rotation soit jugée admissible à une aide financière à frais partagés. Ce plan doit répondre aux besoins de pâturage pendant au moins une saison de croissance.**

Un plan de gestion de la rotation des pâturages peut être élaboré différemment, selon les objectifs particuliers de l'exploitation agricole. Si une demande d'aide financière à frais partagés est soumise pour appuyer l'élaboration d'un plan de gestion de la rotation des pâturages, ce plan doit être dressé par un expert-conseil qualifié **indépendant** qui ne doit pas avoir de lien de dépendance avec le demandeur. Il n'y a pas une liste définie de qualifications pour la personne qui élaborera le plan, mais cette personne devrait avoir de l'expérience ou une formation concernant la gestion des pâturages ou les besoins nutritionnels du bétail.

Pour être admissible à l'aide financière à frais partagés du FAFC, un plan de gestion de la rotation des pâturages doit satisfaire les exigences minimales suivantes :

- Inventaire de TOUTES les ressources actuelles et des ressources supplémentaires requises pour appuyer le système de rotation des pâturages (fourrage disponible, clôtures, sources d'eau, main-d'œuvre, etc.)
- Espèces, classes et poids vif moyen des animaux d'élevage, nombre de têtes et de troupeaux, calculs – y compris les besoins de fourrage (animal-jour) et densité du bétail
- Croquis de site détaillé de tous les champs indiqués dans la demande, créés à partir d'une image satellite (comme avec Google Maps ou AgriCartes). Les croquis doivent identifier clairement ce qui suit :

- Toutes les infrastructures actuelles et proposées, y compris les clôtures et leur longueur (clôtures périphériques, clôtures temporaires et séparations intérieures, allées, etc.), et l'eau (sources, pompes, conduites, abreuvoirs, réservoirs, etc.)
 - Plan de gestion de la rotation (voir l'exemple ci-dessous), y compris les dates d'arrivée au pâturage et de déplacement entre les enclos ainsi que les périodes de pâturage et de pause pour chaque enclos
 - Facteurs restrictifs (terres possédées/louées, pentes raides, types de sol, etc.) et emplacement de zones vulnérables (zones riveraines, terres humides, emplacement d'espèces en péril, etc.), le cas échéant
- Évaluation de l'état des pâturages actuels, y compris la productivité (livres de matière sèche/acre), les espèces fourragères et indésirables présentes ainsi que les antécédents en matière d'analyse du sol (matière organique, phosphore, pH, etc.), le cas échéant – si une demande est faite pour améliorer la composition des plantes fourragères, le plan doit inclure des recommandations sur la réjuvenilisation de terres fourragères, comme l'ensemencement et l'épandage d'éléments nutritifs

Si une tierce partie élabore le plan, celui-ci peut également renfermer des renseignements supplémentaires, comme :

- Objectifs/buts à court et à long terme du programme de rotation des pâturages (qualité du fourrage, santé du sol, gestion des mauvaises herbes, biodiversité, gestion des risques, rendement animal, etc.) qui favoriseront aussi la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la séquestration du carbone
- Plans d'urgence et de gestion des risques (comme pour la gestion des pâturages éprouvant des conditions excessivement sèches/humides)
- Procédures de tenue des dossiers et de surveillance
- Planification d'un examen annuel pour évaluer les résultats et l'ajustement requis de buts futurs

RESSOURCES UTILES

Ressources sur la rotation des pâturages

1. Association canadienne pour les plantes fourragères – Plan de paissance
<https://www.canadianfga.ca/fr/projects/grazing-plan-resources/>
2. Rotational Grazing in Extensive Pastures – disponible en anglais seulement
https://www.ontariosoilcrop.org/wp-content/uploads/2023/03/rotational_grazing_in_extensive_pastures.sm_.pdf
3. La culture des pâturages (production de fourrages) – Publication 19 (voir les pages 38 et 63)
<https://files.ontario.ca/omafra-pasture-production-fr-2022-12-08.pdf>

Soutien et conseils sur les pratiques de rotation des pâturages :

Les groupes/organismes suivants peuvent également vous aider à élaborer un plan de gestion de la rotation des pâturages ou à obtenir des conseils d'experts techniques sur ces plans :

Centre d'information agricole (MAAAO) – 1 877 424-1300

Ontario Forage Council – 1 877 892-8663 ou admin@ontarioforagecouncil.com

Association canadienne pour les plantes fourragères – info@canadianfga.ca

Beef Farmers of Ontario – 519 824-0334 ou info@ontariobeef.com

Ontario Sheep Farmers – 519 836-0043 ou admin@ontariosheep.org

Tutoriels sur AgriCartes

Si vous avez besoin d'aide pour utiliser Google Maps ou AgriCartes, communiquez avec le personnel local de l'AASRO pour obtenir de l'aide gratuite. [Cliquez ici](#) pour leurs coordonnées. Vous trouverez les tutoriels à <https://www.ontario.ca/fr/page/comment-utiliser-agricartes>.

Exemple de croquis de site

